



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 27.05.2013.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;
Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, M. Freddy BAELEN, Mme Chantal BERTOUILLE, MM.
Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins ;
MM. Didier SOETE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme
Carine HEYTE-STAMPER, MM. André GOBEYN, Stéphane DEJONGHE, David
KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, M.
Eric DEVOS, Mme Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, MM. Frank EFESOTTI,
Patrick DOMICENT, Mmes Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers
Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Secrétaire Communal, Secrétaire.

Monsieur Francis GAQUIERE et Madame Alice LEEUWERCK, Conseillers Communaux, sont
excusés.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.15 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU,
Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 17.05.2013.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

ACTION – P.S.-ECOLO – M.R.

Avant d'entamer la séance proprement dite, Monsieur le Président donne lecture d'une
lettre datée du 23.05.2013 émanant de Madame Charlotte GRUSON, Conseillère élue sur
la liste n°9, demandant un congé à l'occasion de la naissance d'un enfant et ce, du
27.05.2013 au 28.05.2013.

Il précise qu'il peut, en exécution de l'article L 1122-6 du Code de la Démocratie Locale,
être procédé au remplacement de l'intéressée si la majorité des membres du groupe
auquel appartient le demandeur sollicite le remplacement. Il donne lecture d'une
demande émanant du groupe ACTION de procéder au remplacement de Madame
Charlotte GRUSON.

Le Conseil prend ensuite connaissance d'un rapport dressé par le Secrétariat Communal
certifiant que Madame Chantal VANRUYMBEKE, élue première suppléante sur la liste 9 aux
élections communales du 14 octobre 2012 en cette Ville, pour ledit remplacement, n'a,
jusqu'à ce jour :

- pas cessé de remplir toutes les conditions de l'électorat visées par l'article 1^{er} ou
l'article 1^{er} bis de la Loi Electorale Communale ;

- pas été déchue du droit d'éligibilité par condamnation, ni exclue des droits électoraux par application de l'article 6 du Code Electoral, ni suspendue dans l'exercice des droits électoraux par application de l'article 7 du même Code ;
- pas été frappée de déchéance en application de la loi du 30 juin 1961 relative à l'épuration civique (art. 123 sexiè à noniè du Code Pénal) ;
- pas été condamnée, même avec sursis, au cours des douze dernières années, du chef de l'une des infractions décrites aux articles 240, 241, 243 et 245 à 248 du Code Pénal commises dans l'exercice de fonctions communales.

De plus, il est attesté que l'intéressée ne se trouve pas dans les cas d'incompatibilités, fonctionnelles professionnelles, liées à la parenté ou à l'alliance, prévus, notamment, aux articles L 1125-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Dès lors, rien ne s'oppose à ce que les pouvoirs de l'élue susvisée soient validés.

Monsieur le Président propose de passer, conformément aux dispositions de l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, à la prestation de serment déterminé par la loi du 1^{er} juillet 1860 de Madame Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE.

Madame Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE prête entre les mains de Monsieur le Président le serment : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* ».

Monsieur le Président déclare Madame Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE installée.

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 29.04.2013.

Monsieur le Président propose d'approuver le PV de la séance du Conseil Communal du 29.04.2013 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, signale que, sur la problématique du parking du Bizet et son extension, le contenu du blog d'un Echevin est plus explicite que la réponse fournie au Conseil.

Il signale également que le projet de déplacement du chemin cycliste dans les circuits autour du centre de la Mémoire manque de cohérence, qu'il n'adhère pas au projet, que d'autres dossiers (par exemple la réhabilitation du chemin du Corentje jusqu'au centre-ville) auraient pu être introduits dans le cadre du plan communal cyclable et que, si le projet introduit aboutit, il y a lieu de soigner l'intégration de ce chantier et du ruisseau dans un environnement vert et de plantation de haies. Il précise enfin qu'il a voté contre ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le P.V. de la séance du Conseil Communal du 29.04.2013, avec la modification susvisée en ce qui concerne le vote sur le 11^{ème} objet.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 29.04.2013 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Fabrique d'église Saint-Chrysole de Comines. Compte pour l'année 2010. Avis.

Le Conseil prend connaissance du compte de l'exercice 2010, arrêté, par le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Chrysole de Comines lors de sa séance du 4 octobre 2011.

Monsieur le Président commente ce document et précise que sa récapitulation se présente comme suit :

- total des recettes : 31.964,81 €uros ;
- total des dépenses : 30.568,53 €uros ;
- excédent : 1.396,28 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en ce qui concerne l'approbation par l'Autorité diocésaine et le Collège Provincial du Hainaut du compte de la Fabrique d'Eglise Saint-Chrysole de Comines, pour l'exercice 2010.

Chacun des exemplaires du compte sera revêtu de l'avis favorable du Conseil Communal.

Les comptes et pièces justificatives y afférentes seront transmis, par l'intermédiaire de l'Evêché de et à 7500 Tournai, à Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut à Mons, pour être soumis à l'approbation du Collège Provincial du Hainaut.

3^e objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Compte pour l'année 2012. Avis.

Le Conseil prend connaissance du compte de l'exercice 2012, arrêté, par le Conseil de Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert lors de sa séance du 10 avril 2013.

Monsieur le Président commente ce document et précise que sa récapitulation se présente comme suit :

- total des recettes : 11.452,17 €uros ;
- total des dépenses : 11.311,52 €uros ;
- excédent : 140,65 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en ce qui concerne l'approbation par l'Autorité diocésaine et le Collège Provincial du Hainaut du compte de la Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert pour l'exercice 2012.

Chacun des exemplaires du compte sera revêtu de l'avis favorable du Conseil Communal.

Les comptes et pièces justificatives y afférentes seront transmis, par l'intermédiaire de l'Evêché de et à 7500 Tournai, à Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut à Mons, pour être soumis à l'approbation du Collège Provincial du Hainaut.

4^e objet : Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem. Compte pour l'année 2012. Avis.

Le Conseil prend connaissance du compte de l'exercice 2012, arrêté, par le Conseil de Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem lors de sa séance du 10 avril 2013.

Monsieur le Président commente ce document et précise que sa récapitulation se présente comme suit :

- total des recettes : 13.491,80 €uros ;
- total des dépenses : 9.240,98 €uros ;
- excédent : 4.250,82 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en ce qui concerne l'approbation par l'Autorité diocésaine et le Collège Provincial du Hainaut du compte de la Fabrique d'Eglise Notre-Dame de l'Assomption d'Houthem pour l'exercice 2012.

Chacun des exemplaires du compte sera revêtu de l'avis favorable du Conseil Communal.

Les comptes et pièces justificatives y afférentes seront transmis, par l'intermédiaire de l'Evêché de et à 7500 Tournai, à Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut à Mons, pour être soumis à l'approbation du Collège Provincial du Hainaut.

5^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen. Compte pour l'année 2012. Examen. Avis.

Le Conseil prend connaissance du compte de l'exercice 2012, arrêté, par le Conseil de Fabrique de l'église Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen lors de sa séance du 19 mars 2013.

Monsieur le Président commente ce document et précise que sa récapitulation se présente comme suit :

- total des recettes : 37.643,58 €uros ;
- total des dépenses : 5.491,62 €uros ;
- excédent : 32.151,96 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en ce qui concerne l'approbation par l'Autorité diocésaine et le Collège Provincial du Hainaut du compte de la Fabrique d'Eglise Saint-Eloi de Comines Ten-Brielen pour l'exercice 2012.

Chacun des exemplaires du compte sera revêtu de l'avis favorable du Conseil Communal.

Les comptes et pièces justificatives y afférentes seront transmis, par l'intermédiaire de l'Evêché de et à 7500 Tournai, à Monsieur le Gouverneur de la Province du Hainaut à Mons, pour être soumis à l'approbation du Collège Provincial du Hainaut.

6^e objet : Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 16 avril 2013. Communication.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

7^e objet : Finances communales. Comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2012. Bilan au 31 décembre 2012 et synthèse analytique. Approbation.

Monsieur le Président invite Monsieur Régis DUMORTIER, Receveur Communal, à exposer les documents suivants :

- comptes budgétaires et de résultats pour l'exercice 2012 ;
- bilan au 31 décembre 2012 ;
- synthèse analytique.

Monsieur Régis DUMORTIER, Receveur Communal, expose, à l'aide de slides, les documents susvisés et les commente comme suit :

Dia 1

Il est proposé aux membres du Conseil Communal de parcourir les chiffres des comptes annuels 2012 comprenant le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et la synthèse analytique.

Dia 2 – Compte budgétaire

Au niveau du compte budgétaire, instrument de mesure de l'exécution du budget, celui-ci dégage deux résultats :

- le résultat budgétaire, à savoir l'ensemble des droits constatés nets – les engagements, s'élève à 10.032.917 € (9.482.505 € en 2011) et sera injecté dans le budget 2013 par voie de modification budgétaire, en corrigeant son résultat présumé;
- le résultat comptable, à savoir les droits constatés nets – les imputations, s'élève à 10.265.849 € (9.781.552 € en 2011) et qui sera reporté au compte 2013.

La différence entre les 2 résultats constitue l'ensemble des crédits reportés, c'est-à-dire engagés mais non imputés.

Dia 3 – Résultat budgétaire à l'exercice propre

Le présent graphique précise l'évolution du résultat budgétaire ordinaire à l'exercice propre depuis 2009. Celui-ci ne tient donc pas compte des exercices antérieurs et des prélèvements.

Le résultat à l'exercice propre s'établit à 621.412 € et est en augmentation de 84% par rapport à 2011.

Dia 4 – Résultats budgétaires et comptables généraux

Le présent graphique précise l'évolution du résultat budgétaire ordinaire global depuis 2009 qui s'établit à 10.032.917 € et est en augmentation de 5.80% par rapport à 2011.

Il est important de souligner qu'en 2012, le fonds de réserve extraordinaire a été alimenté d'un montant de 250.000 € et qu'une provision de 220.000 € a été utilisée à la suite d'une réestimation des recettes IPP 2011 (pour faire face à l'augmentation des taux de pension) ce qui n'est pas sans conséquence sur le résultat global.

Dia 5 – Résultats budgétaires et comptables généraux

Ce graphique reprend :

- d'une part, l'histogramme des dépenses/recettes et du résultat à l'exercice propre depuis 2006 ;
- et d'autre part, les courbes des résultats budgétaires et comptables généraux, c'est-à-dire les résultats de l'exercice propre auxquels on ajoute les opérations de prélèvements et les résultats des exercices antérieurs.

Dia 6 – Ventilation économique – exercice propre - Dépenses

Cette dia reprend les dépenses ordinaires à l'exercice propre depuis 2009 avec ventilation par groupe économique, les variations en % d'une année à l'autre ainsi que le % dans les dépenses ordinaires.

Du total des dépenses globales à l'exercice propre, les dépenses de personnel représentent 45.47%, les dépenses de fonctionnement 13.60%, de transferts 34.46% et de dette 6.46%. Elles augmentent de 1,08% à l'exercice propre.

De manière globale, les dépenses ordinaires à l'exercice propre augmentent de 0,19% par rapport à 2011.

Par rapport à 2011, à l'exception des dépenses de transfert, les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse voire plus sensible pour les dépenses de la dette.

Dia 7 – Ventilation économique – exercice propre - Recettes

Cette dia reprend les recettes ordinaires à l'exercice propre depuis 2009 avec ventilation par groupe économique, les variations en % d'une année à l'autre ainsi que le % dans les recettes ordinaires.

Du total des recettes globales à l'exercice propre, les recettes de prestations représentent 5,93%, les recettes de transferts 87,30% et de dette 5,67%.

Elles augmentent de 4,88% à l'exercice propre.

De manière globale, les recettes ordinaires augmentent de 2,02% par rapport à 2011.

Par rapport à 2011, on remarque les recettes de prestations (+27,1%) et les recettes de dette (7,1%) en hausse sensible.

Dia 8 – Evolution des dépenses (Personnel)

Les dépenses de personnel s'élèvent à 8.695.752 € et représentent 45,47% des dépenses ordinaires à l'exercice propre et sont en hausse de 5,27% par rapport à 2011.

La hausse se fait surtout remarquer au niveau du personnel non subsidié. (+ 10,31%).

Dia 9 – Evolution des dépenses (Personnel)

La présente dia reprend le coût net des dépenses de personnel et des mandataires depuis 2009, celui-ci a augmenté de 7,30% par rapport à 2011. Les recettes de personnel sont fonction de la perception des subsides APE, PTP, AWIPH, ACTIVA,

Elle est accompagnée d'un tableau reprenant :

- le nombre moyen d'équivalents temps plein ;
- le coût moyen par équivalent temps plein ;
- le rapport coût net/volume des dépenses ordinaires
- et l'évolution en pourcentage des dépenses brutes, recettes et coût net et ce, depuis 2009.

Le coût net moyen par équivalent temps plein est de 29.095 € en 2012.

Dia 10 – Evolution des dépenses (Fonctionnement)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2.601.755 € et représentent 13,60% des dépenses ordinaires. Elles sont en augmentation de 1,81% par rapport à 2011.

Les principaux postes en progression sont :

Carburant : + 17%

Informatique : + 110%

Travaux et fournitures pour voirie : + 73% (travaux rues d'Houthem et de la Victoire)

Certains postes sont cependant en diminution significative :

Déchets : - 24% (pas d'achat de sacs poubelle en 2012)

Téléphonie : - 9%

Correspondance : -8%,

Dia 11 – Evolution des dépenses (Transferts)

Les dépenses de transfert s'élèvent à 6.590.426 € et représentent 34,46% des dépenses ordinaires et sont en baisse de 3,46% par rapport à 2011 et ce, essentiellement par la baisse de 19% des dépenses pour le poste « Autres (asbl) » (montant des non-valeurs inférieur en 2012).

Dia 12 – Evolution des dépenses (Dettes)

Les dépenses de la dette s'élèvent à 1.235.763 € et représentent 6,46% des dépenses ordinaires et sont en hausse de 17% par rapport à 2011.

On remarque la hausse constante de la dette à LT depuis 2010 (financement par emprunt/subside dans de nombreux dossiers subsidiés Région Wallonne).

Dia 13 – Evolution des recettes (Prestations – Dettes)

Cette dia reprend les recettes ordinaires de prestations et de dette.

Au niveau des prestations, baisse sensible (- 16%) au niveau locations patrimoine (loyer 6 mois à charge de la zone de police pour occupation des locaux de l'ancien Hôtel de Ville de Warneton par intégration du site de Comines).

Hausse importante des recettes des installations sportives et culturelles (71.000 € pour la récupération des fonds « asbl gérance de la piscine » via IEG) et du poste « autres » (récupération des frais de timbrage).

Au niveau des recettes de la dette, on remarquera une baisse des intérêts créditeurs (- 24%) et une hausse des dividendes des intercommunales (+ 11% - soldes de 2011 et légère hausse des dividendes).

Dia 14 – Evolution des recettes (Transferts)

Elles sont en augmentation de 2,24% par rapport à 2011.

Les principales variations à la hausse :

- Fonds des communes : + 9,89%

Les principales variations à la baisse :

- IPP : - 6,28%
- Taxes industrielles et commerciales : -11,12% (partie force motrice constatée en 2013 et diminution de la taxe de séjour par inscriptions des pensionnaires en maison de repos).

Dias 15 – Compte de résultats

Le tableau reprend l'ensemble des chiffres des différents résultats de l'exercice. Le compte de résultats de l'année 2012 présente donc :

- un boni courant de 571.163 € ;
- un boni d'exploitation de 1.355.042 € après opérations de redressement ;
- un mali exceptionnel de 363.688 € ;

pour un montant total des charges de 21.425.762 € et des produits de 22.417.116 €

soit un boni courant de l'exercice de 991.354 € (340.779 € en 2011).

Dia 16 – Evolution du résultat de l'exercice

Le diagramme reprend l'évolution du résultat de l'exercice depuis 2008.

Dia 17 – Analyse des charges

Ce tableau reprend l'ensemble des charges avec variations les plus significatives entre 2011 et 2012.

Au niveau des charges courantes, on remarque une hausse sensible au niveau :

- achats de matière (+27%)
- frais de personnel (5,39%)
- remboursement des emprunts (23%)

et une augmentation des charges courantes totales de 4,02%.

A noter l'alimentation de 250.000 € pour le fonds de réserve extraordinaire.

Dia 18 – Analyse des produits

Ce tableau reprend l'ensemble des produits avec variations les plus significatives entre 2011 et 2012.

Hormis le poste « produits de la fiscalité », on remarque une hausse généralisée des produits courants pour une augmentation de 3,47% en 2012.

Dia 19 – Investissements

Ce tableau reprend les investissements (extraordinaires) sur les 4 dernières années ainsi que le financement utilisé : emprunts, subside et autofinancement (fonds de réserve extraordinaire).

Les montants engagés à l'extraordinaire sont donc couverts de la manière suivante :

- fonds de réserve extraordinaire : 15 %
- emprunts : 53 %
- subsides : 32 %

Ce tableau permet de constater la baisse des montants des subsides par un glissement vers le montant des emprunts, et ce depuis l'exercice 2010. En effet, depuis le nouveau mode de financement alternatif (CRAC, SOWAFINAL), les subsides ne sont plus versés en numéraire mais font l'objet d'ouvertures de crédit mises à disposition au fur et à mesure de l'avancement des dossiers ; entre-temps la charge des dépenses est supportée par la trésorerie ordinaire de la Ville.

Dia 20 – Réserves et provisions

Cette dia reprend le détail des fonds de réserve ordinaire et extraordinaire.

Pour rappel, le fonds de réserve extraordinaire a été alimenté d'un montant de 250.000 € en 2012 (prélèvement de l'ordinaire) et de 270.000 € de recettes provenant de la vente de terrains (terrains Beaulieu et Régie Foncière) et s'élève à 2.325.941 €.

Dia 21 – Trésorerie

Cette dia reprend le détail et le rendement net de la trésorerie depuis 2009.

La trésorerie courante a augmenté de 19,41% et de 12,35% au total par rapport à 2011. Il n'est pas inutile de rappeler que, en fonction de l'utilisation pratiquement systématique de la trésorerie ordinaire pour financer les projets extraordinaires et de reconstituer celle-ci en fin de projet, ladite trésorerie ne reflète pas la réalité, elle devrait être plus conséquente. De plus, comme vu plus haut, les investissements subsidiés type CRAC et SOWAFINAL sont supportés eux aussi momentanément par la trésorerie ordinaire.

Le rendement net de la trésorerie a diminué de 32,22% par rapport à 2011 et est évidemment dépendant des intérêts versés ou non lors de placement à terme échéant dans le courant de l'année.

Sont évoqués par Messieurs Eric DEVOS et Didier SOETE, Conseillers Communaux, des questions relatives à des éventuels placements en bourse et le risque encouru par les crédits importants placés par la Ville (BELFIUS), sur l'entretien des avaloirs. Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, fait remarquer l'augmentation des frais de personnel et de carburant. Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, tient à signaler que la Direction de l'Office du Tourisme demande de façon urgente l'embauche d'une personne afin de procéder au remplacement d'une employée qui a récemment quitté l'institution. Monsieur Luc DE GEEST, Echevin ayant notamment le Tourisme dans ses attributions, précise que l'inscription de ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Collège Echevinal a été demandée ce jour par ses soins. A la question posée par Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, Monsieur EFESOTTI répond que la personne à engager devrait, notamment, être trilingue (français, néerlandais et anglais) et être capable d'assurer les relais entre les différentes institutions qui ont à se concerter dans des projets touristiques.

Après avoir entendu les explications complémentaires de Monsieur Régis DUMORTIER, Receveur Communal, et de Monsieur le Président, qui précise que des efforts seront demandés et des vérifications faites, et en avoir délibéré, le Conseil décide, par 17 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, Messieurs Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 6 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Messieurs Didier SOETE, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, d'approuver les comptes budgétaire, de résultat et annexe pour 2012 et le bilan au 31.12.2012.

8^e objet : Finances communales. Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2013. Projets. Examen.

Monsieur le Président invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les finances communales dans ses attributions, à présenter et commenter les projets de modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2013.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, intervient de la manière suivante :

« Mes chers Collègues,

Il me revient de vous présenter les projets de modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 de l'exercice 2013, soumis ce jour à votre approbation.

Tout d'abord, je n'ai pas de modification de dernière minute à vous signaler par rapport au document déjà en votre possession.

Lors de sa séance du 2 mai 2013, les membres de la Commission Communale des Finances - Commission désormais accessible à tous les membres du Conseil - ont examiné en détail ces projets d'amendements budgétaires et ont remis un avis individuel. Le procès-verbal de cette séance a été déposé chez vous le jeudi 23 mai dernier. Vous avez donc eu la possibilité d'examiner en détail ce document ainsi que les avis individuels en question, assortis de certaines remarques.

Outre les explications déjà fournies, qui se trouvent sous le libellé de chaque article budgétaire de l'avant-projet de modifications budgétaires, mes commentaires additionnels peuvent être synthétisés comme suit :

Sur base des dispositions légales en vigueur, l'objet principal de ces premières modifications budgétaires de l'exercice en cours est l'incorporation, dans les budgets 2013, des résultats budgétaires des comptes budgétaires ordinaire et extraordinaire 2012 pour fixer la situation budgétaire réelle au 1^{er} janvier de l'exercice :

- dès lors, au service ordinaire, à l'article 000/951-01, le boni des exercices antérieurs, initialement fixé à 8.806.809,01 €uros, est désormais de 10.032.917,18 €uros ;
- de même, au service extraordinaire, à l'article 000/992-51, le mali initial de 1.062.743,28 €uros a été réduit de 637.445,42 €uros et se fixe à 425.297,86 €uros.

Au service ordinaire

Recettes (page 2)

Article 10407/123-48 : Subvention R.W. sur projet PMTIC (Plan Mobilisateur pour les Technologies de l'Information et de la Communication). Par lettre du 17 janvier 2013, le S.P.W. nous a fait savoir que, pour 2013, le subside escompté sera de 12.600 €. Il y a donc lieu de revoir à la baisse notre estimation initiale de 29.300 €. Comme ce projet se veut en équilibre recettes/dépenses, l'article de dépense 10407/123-48.2013 « Frais divers s/ projet PMTIC » est, lui aussi, adapté dans les mêmes proportions.

Dépenses (pages 3 à 5)

La page 3 du projet de modification budgétaire ordinaire est réservée aux dépenses des exercices antérieurs. Cette rubrique présente une majoration de dépenses de 32.332,62 €uros. Les explications précises se trouvent sous chaque libellé d'article budgétaire.

Demande d'augmentation, de 12.000 €, du crédit 766/124-02.2013 : Parcs publics et plantations. Des serres ont été remises gratuitement à la ville. Ce crédit sera affecté à la couverture des coûts liés à leur installation à proximité immédiate du nouvel arsenal de Warneton. (Fourniture de plaques de béton préfabriquées, des bandes de couvre-joints en caoutchouc synthétique, honoraires liés à la supervision du montage des piliers de béton, location d'un tracteur avec tarière)

Au code fonctionnel 790, comme chaque année, les dotations annuelles aux Fabriques d'église sont adaptées en fonction de leurs budgets approuvés par les Autorités supérieures.

Récapitulation des recettes / dépenses ordinaires

En pages 6 et 7/14 du projet de modification budgétaire, veuillez prendre connaissance de cette récapitulation. Vous pourrez constater notamment que, par rapport au budget initial :

1. le résultat budgétaire global et positif de l'exercice est en augmentation et passe de 8.651.798,50 €uros à 9.701.877,82 €uros ;
2. le résultat de l'exercice proprement dit reste positif et passe de 429.434,82 €uros à 285.738,59 €uros.

En ce qui concerne le service extraordinaire

Certaines fiches de travaux et d'investissements extraordinaires en cours ont été passées en revue par le Secrétariat communal afin de veiller au strict respect de l'équilibre entre les dépenses effectivement engagées et les voies et moyens à mettre en oeuvre.

De plus, par rapport au budget initial, deux nouveaux projets extraordinaires ont été créés :

1. *Projet n°35 de 2013 : (code fonctionnel 421 - voirie) : Dans le cadre du Plan « trottoirs 2011 », il s'agira de prévoir le financement de la rénovation des trottoirs de la rue Romaine, en exécution de la décision du Conseil Communal du 28.01.2013 (9^{ème} objet). Dépense estimée à 240.000 Euros, couverte par 150.000 Euros de subside régionaux et par un prélèvement de 90.000 Euros sur le fonds de réserve extraordinaire ;*
2. *Projet n°36 de 2013 : (code fonctionnel 351 – service d'incendie) : l'auto-pompe Ford Big-Job, datant de 1956, en fonction au Service d'incendie de Ploegsteert jusqu'en 1988 et entreposée depuis de très nombreuses années dans les entrepôts de la Ville de Mouscron, a fait l'objet d'une vente aux enchères, via internet. Il y a lieu de prévoir la recette et l'affectation du produit de cette vente - de 5.600 Euros. D'abord, cette somme sera versée au fonds de réserve extraordinaire de la Ville. Ensuite, elle financera l'achat de matériel d'incendie, via augmentation du projet extraordinaire existant n°20130008.*

Autre point important : sur base de la décision du Conseil Communal du 29 avril dernier, le projet extraordinaire n°20110056 intitulé « Communes Pilotes Wallonie Cyclable » a été profondément remanié. Pour mémoire, initialement il concernait la création d'une nouvelle piste cyclable dans le tronçon compris entre la chaussée de Wervicq et le cours d'eau de 1^{ère} catégorie « La Lys ». Désormais, il s'agit d'un dossier d'aménagement d'une partie du cheminement piétons et cyclistes qui sera réalisé dans les bois de la Hutte et du Gheer, plus particulièrement au niveau du tronçon situé entre la rue de Messines (au pied du Mémorial) et le chemin du Mont de la Hutte (à côté du cimetière britannique « Prowse Point »). La dépense totale a été estimée au montant de 250.000 Euros. Elle sera donc couverte en partie par le subside régional wallon existant de 119.384 Euros et, pour le surplus, par un emprunt communal.

Je vous remercie de votre attention.

Didier VANDESKELDE, Echevin »

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, Messieurs Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 8 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Messieurs Didier SOETE, Philippe MOUTON, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Messieurs Eric DEVOS, Frank EFESOTTI et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, d'arrêter ces projets de modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°1 de l'exercice 2013.

La modification budgétaire ordinaire n°1 de l'exercice 2013 présente les résultats suivants :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial 2013	30.223.616,86	21.571.818,36	8.651.798,50
Augmentation des crédits	1.255.771,72	174.868,36	1.080.903,36
Diminution des crédits	56.345,00	25.520,96	30.824,04
Nouveau résultat	31.423.043,58	21.721.165,76	9.701.877,82

La modification budgétaire ordinaire n°1 de l'exercice 2013 sera soumise, pour approbation, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut.

La modification budgétaire extraordinaire n°1 de l'exercice 2013 se présente comme suit :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
D'après le budget initial 2013	19.333.131,29	16.597.208,77	2.735.922,52
Augmentation des crédits	750.192,86	694.818,47	55.374,39
Diminution des crédits	2.179.203,99	1.473.893,42	705.310,57
Nouveau résultat	17.904.120,16	15.818.133,82	2.085.986,34

La modification budgétaire extraordinaire n°1 de l'exercice 2013 sera soumise, pour approbation, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut.

9^e objet : **Modification budgétaire extraordinaire n°1 de 2013. Fournitures diverses et travaux relevant du service extraordinaire couverts par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. Fixation du mode de passation des marchés et des critères de sélection. Approbation des cahiers des charges-type. Décision.**

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, Messieurs Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 8 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Messieurs Didier SOETE, Philippe MOUTON, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Messieurs Eric DEVOS, Frank EFESOTTI et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, prend la résolution suivante :

Voir annexe.

10^e objet : **Plan Marshall 2.Vert. Rénovation du Site S.A.R./MC 106 dit « Atelier Mobilier de Bureau Declercq ». Convention à conclure avec la SOWAFINAL relative à l'octroi d'un prêt pour investissement d'un montant de 151.200,00 €uros destiné à couvrir le subside régional octroyé pour l'acquisition du site. Approbation. Délégation. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

11^e objet : **Voirie. Crédit d'impulsion 2012. Réfection de l'égouttage et aménagement en zone résidentielle de la rue Fosse Saint Jean et de la Résidence Charles Degroux à Comines. Projet, cahier spécial des charges, devis, métrés et avis de marché. Approbation. Fixation du mode de passation du marché et des critères de sélection. Décision.**

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

12^e objet : Voirie. Cession par le Service Public de Wallonie de la voirie desservant la Zone d'Activité Economique de « La Jatte » entre la chaussée du Pont Rouge et la Route de Ploegsteert à Warneton. Acceptation. Délégation. Décision.

Monsieur le Président propose au Conseil d'accepter la cession par le Service Public de Wallonie de la voirie desservant la Zone d'Activité Economique de « La Jatte » entre la chaussée du Pont Rouge et la Route de Ploegsteert à Warneton et d'approuver les projets de conventions établies en ce sens.

Messieurs Didier SOETE, Eric DEVOS et Philippe MOUTON, Conseillers Communaux, s'interrogent sur l'intérêt de la reprise de voirie, les rumeurs autour de la passerelle dite « du Pont Rouge », le risque de nuisances pour les riverains du futur rond-point qui, au stade actuel, ne fait pas partie du projet, et d'une éventuelle urbanisation autour de la voirie.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Didier VANDESKELDE, qui précise que cette voirie va servir notamment à améliorer la tranquillité du voisinage et que le Service Public de Wallonie ne conserve que des voiries reliant entre elles des voiries régionales, et de Monsieur le Président, qui précise que la voirie en question n'est pas une voirie « privée », que la même méthode de reprise de ce type de voirie est d'application dans les lotissements, rappelle l'intérêt notamment en terme d'emplois des voiries dans les zones industrielles et précise que la création des zones industrielles a donné la possibilité à la commune, de par les rentrées financières qu'elles ont procurées et qu'elle procure à la collectivité, d'investir dans le cadre de vie de l'entité et qu'en ce qui concerne une réouverture de la passerelle dite « du Pont Rouge », il n'est pas au courant d'un tel projet et rappelle que le transport fluvial est favorisé, et en avoir délibéré, le Conseil, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Chantal VANDENBROUCKE-VANRUYMBEKE, Messieurs Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, 6 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Messieurs Didier SOETE, André GOBEYN, Madame Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS, et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, et 2 abstentions, celles de Messieurs Philippe MOUTON et de Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, prend la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Biens immobiliers. Création d'une Maison de Village à Ten Brielen. Occupation par la Ville d'une parcelle de terrain située rue des Jardinets à 7780 Comines-Warneton. Bail emphytéotique. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir entendu les explications de Monsieur le Président, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, suggère d'envisager une opération similaire à Bas-Warneton par l'acquisition de l'habitation actuellement vide sise à côté de la salle des fêtes. Il précise que ce local pourrait notamment servir de lieu de réunion aux sociétés locales, à des activités à destination d'enfants et d'espace de convivialité pour les habitants de Bas-Warneton.

Monsieur le Président précise que ce type d'opération peut bénéficier d'un subventionnement de l'ordre de 80%, que cette habitation appartient au C.P.A.S. et suggère de charger le Secrétariat Communal de prendre les contacts utiles avec le propriétaire du bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de marquer son accord sur cette proposition.

Les contacts utiles seront pris avec le C.P.A.S..

14^e objet : Urbanisme. P.C.A. n°5 dit « rue des Briqueteux ». Rapport sur les incidences environnementales. Demande de prorogation du délai de liquidation de la subvention auprès du Service Public de Wallonie-D.G.O.4. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Intercommunale Gaselwest. Assemblée générale du 21.06.2013. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Commission Locale de Développement Rural. Désignation de trois membres effectifs et de trois suppléants. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : Conseil Consultatif Communal des Aînés. Désignation du représentant de l'Administration Communale et des deux membres du Conseil Communal. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet : S.W.D.E.. Désignation d'un représentant de la Ville aux assemblées générales de la S.W.D.E.. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

19^e objet : S.W.D.E.. Conseil d'exploitation du sous-bassin Escaut-Lys-Dendre. Désignation d'un représentant de la Ville. Délibération du Collège Echevinal du 06.05.2013 (49^{ème} objet). Confirmation. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

20^e objet : Ethias. Désignation d'un représentant de la Ville aux assemblées générales. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

21^e objet : Projet d'accueil extrascolaire. Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.). Délibération du Conseil Communal du 25.02.2013 (21^{ème} objet). Modification. Désignation d'un membre effectif. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

22^e objet : Régie communale ordinaire Agence de Développement Local (A.D.L.). Maintien des activités de la régie A.D.L. Demande de renouvellement d'agrément (période 2014-2016). Approbation. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

23^e objet : Charte pour l'Egalité. Adhésion. Délégation. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet : Environnement. Collecte des déchets ménagers. Délégation à l'Intercommunale Ipalle. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

25^e objet : Personnel communal. Personnel technique. Déclaration de la vacance de l'emploi de l'agent technique en chef D9. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

26^e objet : Personnel communal. Personnel technique. Agent technique en chef D9. Fixation du mode de recrutement. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

27^e objet : Personnel communal. Personnel technique. Agent technique en chef D9. Recrutement. Fixation du nombre et des qualités des membres de la commission de sélection. Décision.

A l'unanimité et sans débat, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

27^e objet a : Projet d'installation d'un bassin d'orage dans la zone industrielle des 4 Rois. Examen. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, intervient en ces termes :

« Nous avons l'honneur de solliciter votre attention en ce qui concerne le choix d'un emplacement pour le bassin d'orage dans la zone industrielle des 4 Rois.

Des démarches sont-elles en cours pour le moment ?

Le choix d'un emplacement est-il déjà déterminé ?

Y a-t-il un changement dans le choix d'un emplacement signalé sur les plans initiaux ?

Quelle institution détermine le choix du lieu ?

De quelles observations va-t-on tenir compte pour établir le choix ?

Y aura-t-il une enquête publique concernant le choix et les dimensions du bassin ?

Nous vous remercions pour l'attention que vous prêterez à ces réflexions que nous voulons constructives et bénéfiques pour tous les habitants de Comines-Warneton.

Je veux avant tout mettre en lumière des aspects paradoxaux dans le choix éventuel de l'emplacement d'un bassin d'orage qui, d'après les riverains, serait derrière chez eux dans leurs jardins.

Par rapport aux surfaces concernées.

Zoning de 35 ha. Dont au moins 4 à 5 ha sont situés dans la partie basse du périmètre.

On a répondu à des riverains, c'est parce que le zoning initial a été diminué de 15 ha.

Je signale tout de suite cette erreur énorme. Les 15 ha en moins sont des terres hautes de la meilleure qualité dont la transformation en bassin d'orage n'avait aucun sens. La diminution d'un tiers de la surface implique que le bassin d'orage puisse diminuer lui aussi et lui trouver plus facilement une place au sein des ha situés dans le bas du périmètre.

Par rapport aux zones tampons.

Ces zones sont faites pour offrir une protection aux riverains des zonings, si une de ces zones de protection a une utilité, c'est bien au bout des jardins des maisons du Cœur Joyeux.

Par rapport à l'organisation des informations.

Y aura-t-il concertation entre les intercommunales ? En effet, si l'IEG prend déjà des décisions, se prennent-elles en connaissance de cause ? De fait, l'enquête publique d'Ipalle sur les inondations n'est pas terminée et le choix d'un bon emplacement pour un bassin d'orage pourrait tenir compte de remarques des riverains du Cœur Joyeux.

Les riverains subissent déjà le bruit de la RN 58, on peut imaginer l'avenir avec des bruits en plus, des odeurs, des vibrations qui rendront difficile la vie des gens de ces quelques maisons. Leur enlever leur jardin alors que ces derniers devraient devenir des zones tampons est absurde.

Merci pour votre attention. ».

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, rappelle que le périmètre et l'emplacement de la future zone industrielle n'ont pas été fixés par la présente assemblée ou par l'Intercommunale I.E.G., mais l'ont été par le Gouvernement Wallon et qu'il existe un projet d'extension du parc à conteneurs.

Monsieur le Président précise ensuite qu'aucune décision n'a encore été prise dans ce dossier. Il précise:

- qu'à l'heure actuelle, il n'est pas certain qu'un bassin d'orage devra être implanté;
- que l'Intercommunale I.E.G. vient de désigner un bureau d'études spécialisé en hydrologie;
- qu'aucun emplacement n'a dès lors été déterminé ;
- que le périmètre fixé par le Gouvernement Wallon a été réduit par rapport au projet initial et que dès lors, des modifications doivent être apportées par rapport au projet de schéma-directeur initialement élaboré par l'I.E.G. ;
- que des enquêtes publiques seront organisées et que des organismes tels que IPALLE et le Hainaut Ingénierie Technique seront notamment consultés dans ce cadre.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, attire l'attention des membres de la présente assemblée sur la vitesse excessive dans le chemin d'Halluin et les dangers y attachés en matière de sécurité et de tranquillité publiques. Il suggère d'envisager la pose de bacs à fleurs le long de la voirie ou le placement de chicanes.

Monsieur le Président précise que le problème majeur est le non-respect des règles et qu'une matérialisation de dispositifs tendant à faire ralentir la circulation, par exemple par la pose de coussins berlinois, peut entraîner la responsabilité de la commune en cas de pose non réglementaire et estime qu'une pose dans les règles de coussins berlinois ne rend pas ceux-ci efficaces.

Monsieur Sébastien DAUCHY, Chef de Zone auprès de la Police Locale, propose d'utiliser le radar des services de police.

Monsieur le Président suggère de charger les services de la Police Locale d'étudier les moments où le passage de véhicules sur cette voirie est le plus conséquent.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de marquer son accord sur ces propositions.

Monsieur le Président précise que, lors de sa prochaine séance, le Conseil Communal devra désigner les représentants des différents groupes politiques au sein des Intercommunales (IEG, IFIGA, IPALLE, ...) et demande à ce que les groupes politiques fassent parvenir au plus vite leurs propositions au Collège des Bourgmestre et Echevins.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.50 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.